

Polygamie et nationalité

Par **salimlove2001**, le **23/09/2013** à **21:53**

Bonjour ou bonsoir,

je vous expose donc le sujet: un cousin à moi s'est marié à une française en 2003 alors qu'il n'était qu'étudiant. On épousant cette femme il a pu bénéficier d'un changement de statut et donc passer de celui d'étudiant à celui de résident permanent. En 2007 il entame une demande de nationalité par rapport à son mariage et 10 mois après il réussit à l'obtenir. Jusqu'à la tout est normal. Avec cette femme il n'ont jamais pu avoir d'enfant. Un beau jour en 2007 il rencontre une femme en Algérie et il décide de l'épouser. En 2008 ils obtiennent une fille. En 2011 il divorce de sa femme française et garde son autre femme qui est toujours en Algérie avec sa fille. En 2013 il obtient une autre fille. La question qui se pose est: ses deux fille sont ils automatiquement française ou pas? si oui qu'elle démarche doit il faire.
Cordialement

Par **Muppet Show**, le **24/09/2013** à **16:37**

Bonjour,

rappel de la charte :

6) N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel.

De plus la situation est "presque" ironique du fait qu'il faut 4 ans de mariage et 2 ou 3 ans de communauté de vie ininterrompu... (si je me trompe, qu'on me corrige ce n'est pas ma spécialité...).

encore plus intéressant : en 2007, donc 4 ans après son mariage (2003) il va en Algérie, en un an de temps il a trouvé l'amour de sa vie et de faire un enfant 3 mois environ suivant son mariage en Algérie.

donc ma question est :

serait-ce une coïncidence pour les durées légales d'obtention de la nationalité française? Ou simplement un calcul ?

Cordialement.